



Conseil national
de l'information statistique

Commission
Démographie et Questions Sociales

11 juin 2025

Avis n° 2 : Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur composition, leur localisation mais également de leur niveau de vie, leur âge et mode de vie.

Le Conseil préconise d'éclairer comment le choc d'inflation constaté depuis 2021 se distribue en fonction des différentes catégories de ménages et comment les ménages arbitrent face à ce choc (renoncements, déplacements de consommation, évolution du recours à l'aide alimentaire...).

Le Conseil recommande de documenter l'évolution des modes de consommation des ménages, en lien avec la transformation numérique (ventes en ligne, achats à l'international, services de plateformes d'intermédiation, surcroît d'activité, désépargne, endettement...) et l'évolution des normes environnementales, ainsi que leur incidence sur l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil recommande que les instruments de mesure de l'inflation et du coût de la vie soient évoqués en amont et à l'occasion du passage pour avis d'opportunité de l'enquête sur les prix à la consommation.

Suivi de l'avis :

Le choc d'inflation constaté depuis 2021 a fortement affecté le pouvoir d'achat des ménages, mais aussi leur mode de consommation, différemment en fonction de leur niveau de vie, leur composition, leur localisation mais également leur âge et mode de vie. Ainsi, les ménages avec enfants déclarent plus fréquemment que les autres avoir modifié leurs habitudes de consommation pour faire des économies : réduire leur consommation, changer de gamme de produits. Le HCFEA a fait le constat d'une importante perte cumulée de pouvoir d'achat des familles depuis avril 2021, du fait du mécanisme de revalorisation à date fixe en fonction de l'inflation constatée les 12 derniers mois et non d'indexation en temps réel.

La commission a pris connaissance de travaux réalisés par l'Insee pour documenter ces évolutions et, à l'occasion du changement de base de l'indice des prix à la consommation, mieux couvrir la consommation en accroissant le nombre de relevés sur internet, mais aussi, dans la durée, utiliser davantage de nouvelles sources : *web scraping*/moissonnage dans l'hôtellerie, extension du champ des données de caisse. Les travaux en cours visent

également à mieux mesurer certains produits (contrats en cours d'énergie, d'assurance, de téléphonie...). Les agrégats et le détail des séries d'indice des prix (IPC et IPCH), ainsi que leurs pondérations, sont diffusés. Des outils accessibles à un large public sont mis à disposition pour simuler un indice personnalisé ou réviser une pension, un loyer, un bail ou un contrat, consulter le prix moyen d'un produit ou service.

Pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs et assurer une transparence plus complète sur les choix de méthode, la commission encourage l'Insee dans son projet de rénover la documentation sur l'indice des prix et en particulier de diffuser une documentation de synthèse régulièrement mise à jour (usage des référentiels pour les données de caisse, ampleur des remplacements, ajustements qualité...). Elle encourage à approfondir la question de la prise en compte des loyers dans l'indice de prix. Elle soutient les travaux qui permettront d'enrichir l'analyse de phénomènes socioéconomiques (*Shrinkflation*/réduflation, approches par catégorie de ménages) et de produire des statistiques localisées sur les prix à la consommation (nouvelle enquête de comparaison spatiale des prix en 2028, exploitation des données de caisse de manière localisée). La commission recommande aussi de développer des travaux permettant d'estimer l'impact de la transformation numérique et de la transition écologique sur les modes de consommation et, au-delà, sur la mesure de l'évolution des prix.